

Fiche d'évolution réglementaire N°270v2

Ouverture des majorations de déplacement aux sages-femmes

• Date d'application de la mesure :	Immédiate				
• Textes associés :					
Avenant 7 à la convention nationale des sages-femmes https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/frVlxju7Gg6OWCPctWLV_DNamys7izWpUNFUb0zrtz4=/JOE_TEXTE	JO du 28/03/2023				
• Professionnels de Santé concernés :	Sages-femmes				
• Cahier des Charges SESAM-Vitale concerné:	1.40				
• Référentiel TLA concerné :	Oui				
• Impact de cette version de FR	<table> <tr> <td>Tables</td><td>Oui Non</td></tr> <tr> <td>Tests</td><td>Oui</td></tr> </table>	Tables	Oui Non	Tests	Oui
Tables	Oui Non				
Tests	Oui				

Contexte de l'évolution	Afin de favoriser l'intervention des sages-femmes au domicile des patientes, l'article 1 ^{er} de l'avenant 7 à la convention nationale des sages-femmes, paru au JO du 28/03/2023, prévoit la possibilité pour les sages-femmes de facturer les majorations de déplacement inscrites à la NGAP.
Modalité de mise en œuvre	A cet effet, les actes MD, MDD, MDI et MDN sont ouverts à la spécialité 21 en table 2 et la table 12 est mise à jour. Cette version 2 apporte une correction dans les cas de tests.
Légende	Texte surligné en jaune Ajouts par rapport au CDC SESAM-Vitale Texte surligné en gris Evolutions du format des tables pour le palier Addendum 8 Texte surligné en vert Modifications par rapport à la précédente version de la fiche Texte barré Suppression
Détail de l'évolution	

➤ Table 2 : table des compatibilités entre codes prestations et spécialités de professionnels de santé

Les modifications apportées à la table 2 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

	Libellé	Code prestation			
		MD	MDD	MDI	MDN
...	...	...	...	...	...
21	Sage-femme	X	X	X	X
...	...	...	...	...	...

➤ **Table 12 : Tables des Codes Prestation obligatoirement associés**

Les modifications apportées à la table 12 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale 1.40 sont les suivantes :

Code prestation de type secondaire (Acte ne pouvant être facturé seul)	Code prestation associé (de type « support »)
.../...	.../...
MD	APV – ASE – CGP – COA – COB – COD – COE – COJ – COK – CSE – CSO – CTE – EPH – IMT – INJ – MPH – PCV – PPS – RDV SF – SP – V – VAC – VG – VGS – VL – VS – VSP
MDD	INJ – SF – SP – V – VAC – VG – VGS – VS
MDI	SF – SP – V – VG – VGS – VS
MDN	SF – SP – V – VG – VGS – VS
.../...	.../...

Cas de facturation - Sages-Femmes - Ouverture des majorations de déplacement aux sages-femmes

FSE en TP AMO										
Test n°1	→AMO - Facturation de la majoration MD (majoration de déplacement) avec le code SF de coefficient 9, pour l'acte d'observation et traitement à domicile d'une grossesse nécessitant une surveillance intensive. AMO→					→AMC - AMC→				
FR 270v2 Ouverture des majorations de déplacement aux sages-femmes										
CPS 21 BEBE	Situation au regard du parcours de soins :									
CV 0121 AMELIE	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo.	Part AMO	MTM	Part AMC
Assurance maladie	SF 9,00 (PU 3,10)		22/02/2024	22/02/2024	27,90	27,90	70% code 0	19,53	0,00	0,00
	IF (PU 4,00)		22/02/2024	22/02/2024	4,00	4,00	70% code 0	2,80	0,00	0,00
	10 IK (PU 0,61)		22/02/2024	22/02/2024	6,10	6,10	100% code 0	6,10	0,00	0,00
	MD (PU 10,00)		22/02/2024	22/02/2024	10,00	10,00	70% code 0	7,00	0,00	0,00
					44,00	44,00		32,63	0,00	0,00
Catégories et cartes PS concernés :										
21										

C.N.D.A

*Demande d'agrément
ou d'homologation
pour l'intégration d'une
fiche réglementaire*



ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

(Remplir 1 engagement par logiciel)

Je soussigné(e),, agissant en qualité de
pour la société....., atteste sur l'honneur que le logiciel
référéncé dans sa version n°¹, pour système (OS).....
intègre correctement :

. L'évolution liée à la fiche réglementaire n°

Version du cahier des charges de référence (CDC) :

Ou

Version du référentiel d'homologation (rayer la mention inutile) : DI version / TLA version ...

Identification des factures transmises sur le frontal du CNDA :

Tableau récapitulatif à compléter :

Carte CPS utilisée	Date de transmission des cas de facturation :				Nom des Fichiers
n° de facturation du PS	N° Cas de tests	N° LOT	N° FACTURE	Régime	(Groupe de données 12 champ 2 ou Type 000 pos 50-55)

Je joins à cette attestation la(es) copie(s) d'écran correspondant aux cas de tests non passants relatifs à la fiche réglementaire prise en compte².

Fait leà

Signature du représentant et cachet de la société

¹ évolution **obligatoire** du n° de version **sur les 4 premiers caractères** par rapport à la dernière version agréée.

² si prévus dans les cas de tests de la fiche réglementaire prise en compte.